



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

Inspection générale de l'Environnement
et du Développement durable

**Information sur l'absence d'observation dans le délai
Sur le projet de Création d'une centrale photovoltaïque au sol
sur la commune de Port la Nouvelle (Aude)**

N°saisine : 2024-013133

N°MRAe : 2024APO65

Montpellier, le 13 juin 2024

Par courrier reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 12 avril 2024, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude a sollicité l'avis de la MRAe sur un projet de Création d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Port la Nouvelle (Aude) au titre des articles L. 122-1 et suivants et R. 122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 12 juin 2024.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.